

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Marseille  
04-13-31-22-19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 560 - Auriol - Aménagement du carrefour des Lagets - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de financement par fonds de concours.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune d'Auriol et le Département souhaitent sécuriser la RD 560 entre la sortie d'Auriol et l'entrée de Saint-Zacharie par la création d'un carrefour giratoire au début du chemin des Lagets compris entre le PR 3+900 et le PR 4+550.

Ce nouvel aménagement a aussi pour but d'améliorer la desserte de la ZAC du Pujol et de la caserne du SDISS.

Pour faciliter la réalisation des travaux, il a été convenu de confier la maîtrise d'ouvrage unique au Département.

Une convention tripartite unissant le Département, la Commune et la Métropole (au titre de sa compétence d'aménagement de zones d'activités) actera le transfert de maîtrise d'ouvrage, les modalités d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier communal ainsi que les modalités de financement de l'opération.

Le montant total de l'opération est évalué à 1 280 000 € et son financement est réparti comme suit :

- Part du Département : 989 000 € (dépense déjà engagée)
- Part de la Métropole : 230 000 €
- Part de la Commune : 61 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

